

## PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAVELOT

**Mardi 25 février 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mardi 25 février 2020** à **18h15** à la **Mairie de Chavelot**, sous la présidence de **Monsieur Paul RAFFEL**, Maire.

La convocation a été adressée le mercredi **18 février 2020** avec l'ordre de jour suivant :

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal du Jeudi 19 Décembre 2019
- 2 - Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 3 - Point sur les travaux
- 4 - Eclairage Public : Demandes de subventions DETR – Conseil Départemental
- 5 - Budget 2020 : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement
- 6 - Subventions aux Clubs sportifs et Associations
- 7 - SDANC : Adhésion. Point annulé compétence CAE.
- 8 - Stagiaire BPJEPS
- 9 - Questions diverses

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Vente de parcelles sises la Seurie à la société SEBL

Sont présents : **Messieurs ALLAIN BRICE FERINA LAMBERT MAURICE, , PRÉVOT Olivier**  
**Mesdames FORLER JACQUOT N, LEMOINE ML, MAURICE Jennifer, JACQUOT M, EDEL Mireya,**

Absent(s) (es) : **Alexandra KURTZMANN**

Sont excusé(s)(es) : **Elisabeth FORLER, Jennifer MAURICE, Claude THOMAS**

Procurations : **Elisabeth FORLER à Francis ALLAIN**  
**Jennifer MAURICE à Marie-Line LEMOINE**

## Claude THOMAS à Christian FERINA

Nombre de conseillers

En exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 11+3

Le Quorum étant atteint,

Marie-Line LEMOINE a été élue secrétaire de séance.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Vente de parcelles à la société SEBL

### **1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Le Procès-Verbal de la séance du Mardi 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

### **2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

- ☞ **Droit de préemption** : Monsieur RAFFEL tient à préciser que toute information concernant le patrimoine des particuliers n'est pas communicable à des tiers. Il en résulte que seules les identifications des parcelles vendues seront indiquées au Conseil Municipal.  
La Commune n'exerce pas le droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

Décision 01/2020 : terrain non bâti lieu-dit « Les Abseuveux », parcelle AE 208,  
Décision 02/2020 : terrain bâti, 22 rue du Centre, parcelle AC 401,  
Décision 03/2020 : terrain bâti, 14 rue de Lorraine, parcelle AB 120,  
Décision 04/2020 : terrain bâti, 14 rue de Lorraine, parcelle AB 121,  
Décision 05/2020 : terrain non bâti, Lotissement les Flâneurs, rue des Jardins, parcelle AC 492,  
Décision 06/2020 : terrain bâti, 15 rue d'Alsace, parcelle AC 21.

### **3. POINT SUR LES TRAVAUX**

- Relaté par Monsieur Christian FERINA

#### ☞ **Travaux réalisés** :

- Réfection de la douche du logement 7 rue de la Fontaine, due à une mauvaise étanchéité dès la construction,
- Attribution des lots de bois aux affouagistes (11 lots),
- Réalisation de l'abattage et du débardage de gros hêtres secs sur pieds, conséquence de la sécheresse,
- Installation de nichoirs pour mésanges, sur les chênes à plusieurs endroits de la

commune, pour limiter la prolifération des chenilles processionnaires,  
- Taille en têtes de chat des platanes rue d'Epinal,

☞ **Travaux en cours :**

- Suppression des attaches de filets sur les buts de foot et mise en place de crochets plastique,
- Remplacement d'un vitrage dans la classe des Grands à l'Ecole maternelle (augmentation de la température due au soleil),
- Rafrâchissement des peintures du logement 7, rue de la Fontaine,

☞ **Travaux à venir :**

- Traçage des différents jeux dans les cours de l'école primaires, à la demande des élèves,
- Demande de devis pour réaliser des aménagements aux plafonds et aux murs afin d'améliorer l'acoustique au périscolaire,
- Taille en rideau des platanes rue d'Alsace et de Lorraine.

☞ **Pour info :** sur 3 logements locatifs libérés fin janvier, 1 est reloué et un autre est en cours de location.  
Les fleurs estivales sont commandées chez TEREL (le seul à avoir répondu à la consultation).

#### **4 - DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2020 ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat de Performance Energétique en Eclairage Public d'une durée de 15 ans doit permettre à la commune de faire une économie sur l'énergie d'environ 70%.

Ces travaux nécessitent le remplacement de luminaires tous les ans. En 2019, 77 luminaires ont été remplacés. En 2020, Monsieur le maire propose le remplacement de 32 luminaires pour une économie globale en puissance de 69.33%, on passerait ainsi d'une consommation de 7810 w à 2395 w.

Dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), l'état attribue 40% de subvention.

Monsieur le maire propose donc de faire la demande pour la DETR soit 7833€ sur 19 548€ HT et de faire également une demande d'aide au CD 88 soit 8% : 1566€. Il resterait donc à la Charge de la commune 10 183€ HT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le projet de rénovation de l'éclairage public permettant de réaliser des économies au niveau de l'énergie d'environ 30% est susceptible

de bénéficier d'une subvention, d'une part au titre de la **Dotaton d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**, et d'autre part du **Conseil Départemental des Vosges**.

Il précise que le montant des travaux s'élève à **19 584.34 € HT** pour le remplacement de **32** luminaires énergivores le long de la rue de Lorraine et de la rue du Pré Droué à Chavelot.

Cette opération permet de faire une économie sur la puissance des luminaires de **69,33 %** en mettant en place des luminaires « led ».

Puissance installée avant travaux : 7810 W –Puissance après travaux : 2395 W.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total H.T :	19 584.34 €
DETR 40% :	7 833.74 €
CD 88 8% :	1 566.75 €
Autofinancement communal :	10 183.85 €

Le projet sera entièrement réalisé courant 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme présenté et son plan de financement.

Délibération : 01/2020

### **Demandes de subventions au titre de la DETR et au Conseil Départemental des Vosges pour des travaux d'Eclairage public**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le projet de rénovation de l'éclairage public permettant de réaliser des économies au niveau de l'énergie d'environ 30% est susceptible de bénéficier d'une subvention, d'une part au titre de la **Dotaton d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**, et d'autre part du **Conseil Départemental des Vosges**.

Il précise que le montant des travaux s'élève à **19 584.34 € HT** pour le remplacement de **32** luminaires énergivores le long de la rue de Lorraine et de la rue du Pré Droué à Chavelot.

Cette opération permet de faire une économie sur la puissance des luminaires de **69,33 %** en mettant en place des luminaires « led ».

Puissance installée avant travaux : 7810 W –Puissance après travaux : 2395 W.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total H.T :	19 584.34 €
DETR 40% :	7 833.74 €
CD 88 8% :	1 566.75 €
Autofinancement communal :	10 183.85 €

Le projet sera entièrement réalisé courant 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme présenté et son plan de financement.

## **5 – BUDGET 2020 – AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire, explique que le budget 2020 n'est pas voté, nous avons reçu des factures d'investissement non engagées début janvier. Pour mandater ces dépenses, il convient de délibérer afin de l'autoriser à payer ces factures.

Le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1, portant autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il explique que le montant budgétisé des dépenses d'investissement **2019** est de **649 439.48 €uros** hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » et hors chapitre 040 « opération d'ordre entre section ».

Conformément à l'article cité ci-dessus, le Maire propose de faire application de cet article à hauteur de **51 000,00 €uros**.

Il précise que les dépenses concernent :

- |  |             |               |
|--|-------------|---------------|
| ○ Remboursement de caution aux locataires partis : | 1 000,00 €  | article 165   |
| ○ Modernisation de l'Eclairage Public              | 50 000,00 € | article 21538 |

### **Délibération 02/2020**

#### **BUDGET 2020 – Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement**

Le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1, portant autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il explique que le montant budgétisé des dépenses d'investissement **2019** est de **649 439.48 €uros** hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » et hors chapitre 040 « opération d'ordre entre section ».

Conformément à l'article cité ci-dessus, le Maire propose de faire application de cet article à hauteur de **51 000,00 €uros**.

Il précise que les dépenses concernent :

- |  |            |             |
|--|------------|-------------|
| ○ Remboursement de caution aux locataires partis : | 1 000,00 € | article 165 |
|--|------------|-------------|

- o Modernisation de l'Éclairage Public 50 000,00 € article 21538

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- **Prend note** de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement** avant le vote du Budget 2020 dans la limite de **51 000,00 Euros** et notamment pour les dépenses citées ci-dessus.

## 6 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX CLUBS SPORTIFS ET ASSOCIATIONS

Avant de présenter les subventions, Monsieur le Maire, tiens à remercier Madame Maurice, Adjointe aux Affaires Scolaires pour le travail réalisé pour étudier les différents dossiers et reporter l'ensemble sous forme de tableau récapitulatif depuis 2013. Sérieuse évolution à la baisse : -50%.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en l'absence de Madame Maurice,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** la proposition de Madame Jennifer MAURICE, Adjointe aux Affaires Scolaires et Associations Sportives, ainsi qu'il suit :

### Clubs Sportifs

BASKET CLUB CHAVELOTAIS	9 000.00 €
CLUB BADMINTON LOISIRS	150.00 €
CYCLO CLUB CHAVELOTAIS	2 000.00 €
MUAY THAI GYM CHAVELOTAIS	4 000.00€
TENNIS CLUB CHAVELOTAIS	4 100.00 €
VOLLEY LOISIRS DÉTENTE	150.00 €
JHBC (Jeunesse Handicap Basket Club)	500.00 €
ES THAON Football	300.00 €
	<b>21 200.00 €</b>

### Associations

AMICALE DES DONNEURS DE SANG (pour 2 années)	600.00€
---	---------

COMITE DE FLEURISSEMENT INTERCOMMUNAL pour (2 années)	200.00€
PREVENTION ROUTIERE	200.00€
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VIRINE	60.00€
TELETHON	250.00€
	<b>1 310.00€</b>

- Dit que les Crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020, article 6574.
- Charge le Maire de verser ces subventions aux associations sus nommées.

#### Délibération 03/2020

#### **Subventions de Fonctionnement aux Clubs Sportifs et Associations**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en l'absence de Madame Maurice,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** la proposition de Madame Jennifer MAURICE, Adjointe aux Affaires Scolaires, ainsi qu'il suit :

#### Clubs Sportifs

BASKET CLUB CHAVELOTAIS	9 000.00 €
CLUB BADMINTON LOISIRS	150.00 €
CYCLO CLUB CHAVELOTAIS	2 000.00 €
MUAY THAI GYM CHAVELOTAIS	4 000.00€
TENNIS CLUB CHAVELOTAIS	4 100.00 €
VOLLEY LOISIRS DÉTENTE	150.00 €
JHBC (Jeunesse Handicap Basket Club)	500.00 €
ES THAON Football	300.00 €
	<b>21 200.00 €</b>

**Associations**

AMICALE DES DONNEURS DE SANG	600.00€
COMITE DE FLEURISSEMENT INTERCOMMUNAL	200.00€
PREVENTION ROUTIERE	200.00€
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE VIRINE	60.00€
THELETHON	250.00€
	<b>1 310.00€</b>

- **Dit** que les Crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020, article 6574.
- **Charge** le Maire de verser ces subventions aux associations sus nommées.

**7 - OBJET : SDANC -ADHÉSION****Point Annulé compétence CAE**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV),

L'adhésion de la CASDDV porte sur :

- 3 EPCI déjà adhérents au SDANC :
  - o SIA de la Vallée du Rapodeau : 19 communes
  - o SIA de la Haute Meurthe : 4 communes
  - o SIA du Val de Meurthe : 3 communes
- 44 communes déjà adhérentes au SDANC à titre individuel
- 4 nouvelles communes : Corcieux, La Houssière, Les Arrentès de Corcieux et Les Poullières

Soit un total de 74 communes, étant précisé que l'adhésion ne porte pas sur les 3 communes de la CASDDV situées dans le département de la Meurthe-et-Moselle et adhérentes au SDAA54.



## **8 - STAGIAIRE BPJEPS**

**Exposé :** l'Accueil de Loisirs a la possibilité d'accueillir une stagiaire BPJEPS (Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)

La formation est en alternance : Entreprise -Ecole sur 15 mois. Elle serait répartie pour moitié avec la MJC SAVOURET D'EPINAL (700 heures chacune).

Le coût pour la commune est de 200€ par mois. Soit 3000.00€ sur 15 mois.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la possibilité de former un stagiaire BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport),

Attendu que le coût pour la commune de Chavelot sera de 200€ par mois sur 15 mois, soit : 3000.00€. Si le Conseil Municipal est d'accord, la formation débiterait le 02 mars 2020.

Monsieur le Maire souhaitant recueillir l'accord du Conseil Municipal avant d'engager cette dépense pour 2020-2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC SAVOURET d'Epinal,

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2020.

### **Délibération 04/2020**

#### **Stagiaire BPJEPS**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la possibilité de former un stagiaire BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport),

Attendu que le coût pour la commune de Chavelot sera de 200€ par mois sur 15 mois, soit : 3000.00€. Si le Conseil Municipal est d'accord, la formation débiterait le 02 mars 2020.

Monsieur le Maire souhaitant recueillir l'accord du Conseil Municipal avant d'engager cette dépense pour 2020-2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la MJC SAVOURET d'Epinal,

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2020.

## **9-VENTE DE PARCELLES SISES LA SEURIE A LA SOCIETE SEBL**

Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que la commune de Chavelot

est propriétaire d'environ 130 000m<sup>2</sup> de terrain sur le lieu-dit « la Seurie ».

Dans la cadre de la création de l'éco Parc de CHAVELOT par la Communauté d'Agglomération D'Epinal, la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL) est chargée d'acquérir les différents terrains.

Il s'agit de parcelles situées en zone UA et A. Les premières seront vendues à 2.00€ le m<sup>2</sup>, les secondes à 0.50€ le m<sup>2</sup> :

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Approuve la vente des différentes parcelles de la Seurie d'une surface totale de 130 320 m<sup>2</sup> à la SEBL, au prix total de 201 115.50€ décomposé ainsi :

#### Zone A

Section	numéros	Contenance	Lieu-dit	Prix au m <sup>2</sup>	Prix de vente
AO	14	1504	haut de la Ronce	0,50 €	752,00 €
AO	26	124	beurre de chèvre	0,50 €	62,00 €
AO	54	184	2ème pointière de la cobre	0,50 €	92,00 €
AP	2	3813	pré jean claude	0,50 €	1 906,50 €
AP	56	3629	aux boules	0,50 €	1 814,50 €
AP	59	6642	aux boules	0,50 €	3 321,00 €
AP	64	1330	aux boules	0,50 €	665,00 €
AR	2	1169	courte pointiere de la ronce	0,50 €	584,50 €
AR	10	1644	courte pointiere de la ronce	0,50 €	822,00 €
AR	20	1050	courte pointiere de la ronce	0,50 €	525,00 €
AR	33	2678	sur neuf quartier	0,50 €	1 339,00 €
AR	40	366	sur neuf quartier	0,50 €	183,00 €
AR	81	795	pointière ruisseau quermela	0,50 €	397,50 €
AR	82	483	pointière ruisseau quermela	0,50 €	241,50 €
AR	83	532	pointière ruisseau quermela	0,50 €	266,00 €
AR	85	1919	poirier gueriblot	0,50 €	959,50 €
AR	86	8619	poirier gueriblot	0,50 €	4 309,50 €
AR	94	3202	poirier gueriblot	0,50 €	1 601,00 €
	TOTAL	39683			19 841,50 €

#### Zone UA

Section	numéros	Contenance	Lieu-dit	Prix au m <sup>2</sup>	Prix de vente
AN	10	1249	devant la seurie	2,00 €	2 498,00 €
AN	15	4360	devant la seurie	2,00 €	8 720,00 €
AN	17	2395	sur le chemin de la seurie	2,00 €	4 790,00 €
AN	21	2256	sur le chemin de la seurie	2,00 €	4 512,00 €
AO	1	1844	haut de la Ronce	2,00 €	3 688,00 €
AO	18	1726	beurre de chèvre	2,00 €	3 452,00 €
AO	19	1580	beurre de chèvre	2,00 €	3 160,00 €
AO	24	2346	beurre de chèvre	2,00 €	4 692,00 €
AO	25	11348	beurre de chèvre	2,00 €	22 696,00 €
AO	37	2871	bois de l'Arche	2,00 €	5 742,00 €
AO	39	1346	bois de l'Arche	2,00 €	2 692,00 €
AO	44	2041	bois de l'Arche	2,00 €	4 082,00 €
AO	47	1751	bois de l'Arche	2,00 €	3 502,00 €
AO	48	2728	2ème pointière de la cobre	2,00 €	5 456,00 €
AO	50	2735	2ème pointière de la cobre	2,00 €	5 470,00 €
AO	51	3126	2ème pointière de la cobre	2,00 €	6 252,00 €
AO	53	10218	2ème pointière de la cobre	2,00 €	20 436,00 €
AO	55	2505	2ème pointière de la cobre	2,00 €	5 010,00 €
AO	63	320	2ème pointière de la cobre	2,00 €	640,00 €
AP	8	4919	granbe pointière de la ronce	2,00 €	9 838,00 €
AP	14	1741	bout de la Ronce	2,00 €	3 482,00 €
AP	32	9634	sur le pré de la seurie	2,00 €	19 268,00 €
AP	36	2642	sur le pré de la seurie	2,00 €	5 284,00 €

Précise que l'ensemble des frais (rédaction d'acte, géomètre, notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur,

Autorise le Maire à signer l'acte authentique à intervenir par devant l'Etude de Maître Aliénor GUILLAUME, BP 10023 à CAPAVENIR VOSGES.

Délibération 05/2020

### Vente de parcelles sises « La seurie » à la société SEBL

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Approuve la vente des différentes parcelles de la Seurie d'une surface totale de 130 320 m<sup>2</sup> à la SEBL, au prix total de 201 115.50€ décomposé ainsi :

Zone A

Section	numéros	Contenance	Lieu-dit	Prix au m <sup>2</sup>	Prix de vente
AO	14	1504	haut de la Ronce	0,50 €	752,00 €
AO	26	124	beurre de chèvre	0,50 €	62,00 €
AO	54	184	2ème pointière de la cobre	0,50 €	92,00 €
AP	2	3813	pré jean claude	0,50 €	1 906,50 €
AP	56	3629	aux boules	0,50 €	1 814,50 €
AP	59	6642	aux boules	0,50 €	3 321,00 €
AP	64	1330	aux boules	0,50 €	665,00 €
AR	2	1169	courte pointiere de la ronce	0,50 €	584,50 €
AR	10	1644	courte pointiere de la ronce	0,50 €	822,00 €
AR	20	1050	courte pointiere de la ronce	0,50 €	525,00 €
AR	33	2678	sur neuf quartier	0,50 €	1 339,00 €
AR	40	366	sur neuf quartier	0,50 €	183,00 €
AR	81	795	pointière ruisseau quermela	0,50 €	397,50 €
AR	82	483	pointière ruisseau quermela	0,50 €	241,50 €
AR	83	532	pointière ruisseau quermela	0,50 €	266,00 €
AR	85	1919	poirier gueriblot	0,50 €	959,50 €
AR	86	8619	poirier gueriblot	0,50 €	4 309,50 €
AR	94	3202	poirier gueriblot	0,50 €	1 601,00 €
	TOTAL	39683			19 841,50 €

## Zone UA

Section	numéros	Contenance	Lieu-dit	Prix au m <sup>2</sup>	Prix de vente
AN	10	1249	devant la seurie	2,00 €	2 498,00 €
AN	15	4360	devant la seurie	2,00 €	8 720,00 €
AN	17	2395	sur le chemin de la seurie	2,00 €	4 790,00 €
AN	21	2256	sur le chemin de la seurie	2,00 €	4 512,00 €
AO	1	1844	haut de la Ronce	2,00 €	3 688,00 €
AO	18	1726	beurre de chèvre	2,00 €	3 452,00 €
AO	19	1580	beurre de chèvre	2,00 €	3 160,00 €
AO	24	2346	beurre de chèvre	2,00 €	4 692,00 €
AO	25	11348	beurre de chèvre	2,00 €	22 696,00 €
AO	37	2871	bois de l'Arche	2,00 €	5 742,00 €
AO	39	1346	bois de l'Arche	2,00 €	2 692,00 €
AO	44	2041	bois de l'Arche	2,00 €	4 082,00 €
AO	47	1751	bois de l'Arche	2,00 €	3 502,00 €
AO	48	2728	2ème pointière de la cobre	2,00 €	5 456,00 €
AO	50	2735	2ème pointière de la cobre	2,00 €	5 470,00 €
AO	51	3126	2ème pointière de la cobre	2,00 €	6 252,00 €
AO	53	10218	2ème pointière de la cobre	2,00 €	20 436,00 €
AO	55	2505	2ème pointière de la cobre	2,00 €	5 010,00 €
AO	63	320	2ème pointière de la cobre	2,00 €	640,00 €
AP	8	4919	granbe pointière de la ronce	2,00 €	9 838,00 €
AP	14	1741	bout de la Ronce	2,00 €	3 482,00 €
AP	32	9634	sur le pré de la seurie	2,00 €	19 268,00 €
AP	36	2642	sur le pré de la seurie	2,00 €	5 284,00 €
AP	40	1951	sur le pré de la seurie	2,00 €	3 902,00 €
AP	48	5415	sur le pré de la seurie	2,00 €	10 830,00 €
AP	72	5590	aux boules	2,00 €	11 180,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>90637</b>			<b>181 274,00 €</b>

Précise que l'ensemble des frais (rédaction d'acte, géomètre, notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Maire à signer l'acte authentique à intervenir par devant l'Etude de Maître Aliénor GUILLAUME, BP 10023 à CAPAVENIR VOSGES.

## 10-QUESTIONS DIVERSES

- Octroi de subvention à deux habitants de la commune dans le cadre de la précarité énergétique l'aide est versée par la CAF, la Région Grand Est et l'Anah,
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 12 mars 2020,
- Les tours de garde pour les élections vont être modifiés 2 heures au lieu de 2 heures 30. Les candidats aux élections s'étant portés volontaires pour tenir les scrutins.

**La séance est levée à 19 heures 35**

<b>Délibération n°</b>	<b>N° Actes</b>	<b>Objet</b>
<b>1/2020</b>		Demands de subvention DETR 2020 et au Conseil Départemental des Vosges pour travaux d'Eclairage public
<b>2/2020</b>	<b>7-10</b>	Budget 2020 : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement
<b>3/2020</b>	<b>7-5-3</b>	Subventions de fonctionnement 2020 aux clubs sportifs et associations
<b>4/2020</b>	<b>4-4-1</b>	Stagiaire BPJEPS
<b>5/2020</b>	<b>3-2-1</b>	Vente de parcelles sises « La Seurie » à la société SEBL

Le Président de séance,  
Le Maire,

Paul **RAFFEL**.

**Les membres du Conseil Municipal,**

<b>ALLAIN</b> Francis	
<b>BRICE</b> Daniel	
<b>EDEL</b> Mirera	
<b>FÉRINA</b> Christian	
<b>FORLER</b> Elisabeth	
<b>JACQUOT</b> Mireille	
<b>JACQUOT</b> Nathalie	
<b>KURTZMANN</b> Alexandra	
<b>LAMBERT</b> Rénaud	
<b>LEMOINE</b> Marie-Line	
<b>MAURICE</b> Daniel	
<b>MAURICE</b> Jennifer	
<b>PRÉVOT</b> Olivier	
<b>THOMAS</b> Claude	